

Bâtiment de la Microtechnique sur le site de la Maladière à Neuchâtel

Projet « Microcity » de ERNE-Bauart retenu, ou le nouveau visage qui abritera la recherche de demain

Etape capitale pour le développement du Pôle de la microtechnique à Neuchâtel

Un projet architectural répondant à l'image de la microtechnique, une implantation sur le site de la Maladière qui en fait un élément urbain marquant, une utilisation du bois présentant un avantage intéressant en termes de développement durable... Autant d'atouts qui ont convaincu le Conseil d'Etat de retenir le projet « Microcity » de ERNE-Bauart pour la réalisation du Bâtiment de la Microtechnique sur le site de la Maladière à Neuchâtel. Ce choix a été opéré sur la base d'un appel d'offres en procédure ouverte en entreprise totale qui a réuni cinq candidatures. La construction de ce bâtiment constitue une étape capitale pour le développement du Pôle de la microtechnique national et international à Neuchâtel. Les travaux devraient être terminés fin 2012.

Au terme d'un appel d'offres en procédure ouverte pour la construction du nouveau Bâtiment de la Microtechnique sur le site de la Maladière, à Neuchâtel, c'est le projet baptisé « Microcity » de l'entreprise ERNE AG Holzbau (AG), associée au bureau Bauart Architectes et Urbanistes SA à Neuchâtel, qui a été retenu par le Conseil d'Etat parmi cinq candidatures. Ces dernières ont fait l'objet d'un examen par une commission d'évaluation présidée par le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), et regroupant des représentants de l'EPFL, de l'Etat de Neuchâtel, de la Ville de Neuchâtel et du monde de l'architecture. La commission d'évaluation a ensuite transmis un préavis au Conseil d'Etat que celui-ci a entériné.

Selon les critères d'adjudication retenus par l'Etat de Neuchâtel, le projet « Microcity » correspond à l'offre économiquement la plus avantageuse. La proposition architecturale répond à l'image de la microtechnique, et son implantation sur le site en fait un élément urbain marquant, permettant la création d'une véritable place au centre du site ; en outre, l'utilisation du bois présente un avantage intéressant au niveau du développement durable, et les solutions proposées au niveau constructif permettent une bonne flexibilité.

Un montant plafond fixé à 65 millions de francs

Validé par les instances de l'EPFL et par le comité de pilotage du Bâtiment de la Microtechnique, le cahier des charges de l'appel d'offres en procédure ouverte en entreprise totale a été adopté formellement par le Conseil d'Etat en juillet 2009. La procédure s'est ouverte le 10 juillet avec un délai fixé au 11 décembre 2009. Les candidats devaient soumettre un projet d'architecture complet sur la base du programme des locaux qui lui était transmis, ainsi que les règles d'urbanisme et de construction applicables à ce site urbain, cela pour un montant plafond fixé à 65 millions par le Conseil d'Etat.

Le programme de l'ouvrage prévoit des surfaces de laboratoires, de salles grises, de séances et de cours, des plateaux techniques, des ateliers et des zones de service pour un total de 9.200 m² de surface utile principale, ainsi que des parkings (295 places).

Le marché a été adjugé par décision du Conseil d'Etat du 2 février 2010. La notification de décision a été transmise aux soumissionnaires avec un délai de recours de 10 jours aujourd'hui échu.

L'évolution des travaux nécessaires à la construction du nouveau Bâtiment de la Microtechnique se déroulera selon la planification à un rythme soutenu. Les travaux débuteront en septembre 2010 et dureront deux ans. Le nouveau Bâtiment de la Microtechnique devrait être donc terminé en octobre 2012.

Véritable Pôle de la microtechnique à Neuchâtel

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'Institut de Microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel a rejoint l'EPFL, soit quatre laboratoires et 120 collaborateurs. Si la première étape a consisté en l'intégration de structures existantes, c'est bien une expansion qui est envisagée. Ainsi l'an dernier, l'IMT s'est agrandi de deux chaires, passant de quatre à six chaires. Et l'objectif de l'EPFL est d'y implanter 12 chaires à terme, la volonté étant de développer l'antenne neuchâteloise de l'EPFL dans le « green manufacturing » et de conserver sa vocation de valorisation et de relation avec l'industrie. Le site de la Maladière occupe aujourd'hui quelques 300 personnes ; à terme, avec le déménagement de l'IMT et le développement de nouvelles chaires, ce seront quelque 700 personnes qui travailleront sur ce pôle.

Actuellement, les six chaires sont réparties dans deux bâtiments. Le nouveau Bâtiment de la Microtechnique permettra à l'IMT de se rassembler sous un seul toit. Situé idéalement tout proche du CSEM et de la HE-Arc, le nouveau bâtiment renforcera les synergies entre ces institutions.

Pour le Conseil d'Etat, la construction de ce bâtiment constitue une étape capitale pour le développement du Pôle de la microtechnique national et international à Neuchâtel. Cette exceptionnelle concentration de savoirs et de compétences sera à terme au service de l'économie neuchâteloise et régionale. D'envergure, ce projet est porteur d'avenir pour le canton et permettra de contribuer encore davantage à son rayonnement.

- **Descriptif du projet « Microcity » en annexe.**

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, président de la commission d'évaluation, tél. 032 889 69 00

Cyril Baumann, responsable ERNE Suisse romande, tél. 062 869 81 81

Emmanuel Rey, associé Bauart Architectes et Urbanistes SA, tél. 032 858 15 15

Neuchâtel, le 26 février 2010